

EDITORIAL

Questionner la place des fondations et du secteur privé dans le financement du travail social aurait pu nous conduire à un débat politique classique, qui aurait opposé les tenants d'un libéralisme démocratique aux défenseurs de l'état social.

Cette discussion nous aurait certainement rappelé que notre modèle de société est directement issu de cette confrontation idéologique, et que c'est à force de crises et de négociations que la solidarité envers les plus démunis est progressivement passée du bon vouloir des plus aisés à une tâche assumée en grande partie par l'Etat. L'ampleur de cette dernière reste toutefois soumise à une pression constante, et lorsque les attaques aboutissent et que les budgets sociaux diminuent, on se retourne alors vers les donateurs privés.

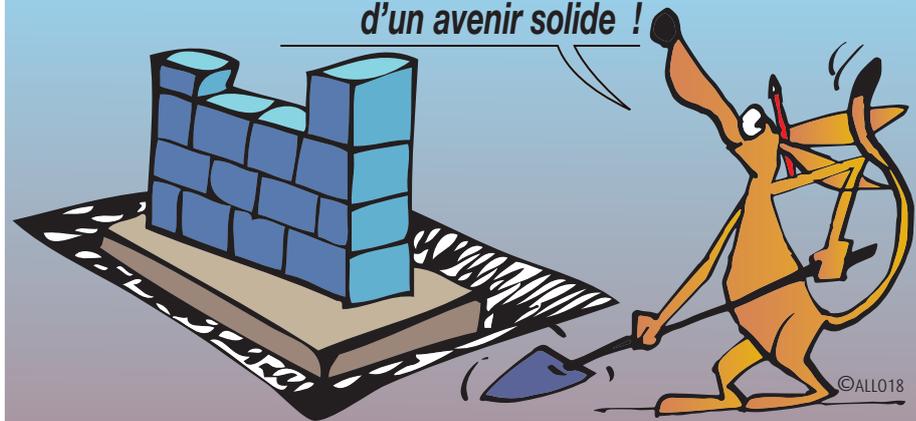
Nous partions donc de ces prémisses pour aborder ce nouveau numéro de Perspectives, en constatant que la philanthropie fait aujourd'hui partie du paysage social. Elle l'est d'autant plus que se creuse encore l'écart entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui n'ont pas assez. Elle l'est également depuis qu'elle s'est professionnalisée, offrant son appui lorsqu'elle estime qu'il sera utilisé à bonne escient.

Par son histoire, l'éducation sociale est intimement liée à la philanthropie, comme en témoignent les nombreuses structures d'accueil héritées de donations privées. Peut-être qu'il s'agit désormais d'apprendre à mieux se connaître, pour effacer les préjugés et favoriser la réalisation de projets innovants et porteurs de sens.

Ce journal en est une modeste illustration.

Hervé Boéchat
secrétaire romand INTEGRAS

De bonnes fondations, contribuent à la construction
d'un avenir solide !



BILLET D'HUMEUR

Ce numéro de Perspectives tentera de mettre en évidence le fameux partenariat public/privé tellement valorisé par quelques-uns de nos politiciens. Même si les Fondations actives en Suisse peuvent se montrer extrêmement généreuses, voire prendre une part active dans la recherche de solutions sur un champ particulier, nous sommes loin d'entrer en compétition avec les orientations idéologiques du système anglo-saxon, et plus particulièrement américain. L'arrivée dans le champ de la santé de la Fondation Bill et Melinda Gates en particulier, montre que de très fortunés philanthropes peuvent mettre des sommes à la disposition d'une cause à hauteur telle qu'aucun état ne serait capable de viser.

Qui paye décide dit-on, et par conséquent on pourrait être amené à craindre que ces acteurs ne s'imposent et dictent l'orientation d'une politique sociale (ou de la santé dans notre exemple) dans les régions directement concernées.

A l'autre extrémité, le crowdfunding mise sur la multiplicité des petits donateurs, qui engagent de faibles sommes d'argent pour une contrepartie, réelle ou symbolique. Le Net a permis leur émergence et des sommes importantes peuvent être levées par ce moyen. Les fondations « traditionnelles » et autres organismes philanthropiques de cette nature, conservent un intérêt majeur et notre gratitude quand ils permettent la réalisation de projets qui ne pourrait l'être sans leur contribution. Et d'autant plus qu'ils favorisent la multiplication des moyens de financement.

Reste que l'engagement de l'Etat, et donc la participation solidaire de l'ensemble de la population, doit demeurer le moyen essentiel aujourd'hui encore, de manière à rendre les politiques sociales plus justes, équitables et durables autant que possible.

Cédric Bernard
Directeur FOS

SOMMAIRE DU N° 7 / MAI 2018

Billet d'humeur	page 1	Dans l'esprit du don et des solidarités	page 3	Le rôle des fondations privées dans la mise en œuvre des institutions d'éducation	page 5
Soutenir l'esprit d'entreprise et l'initiative	page 2	Philanthropie et action sociale vers de nouveaux partenariats ?	page 4	La fonction du don, le point de vue d'un bénéficiaire	page 6
Essai sur le don, préface, 2007	page 3	Projet en faveur de l'autonomie de jeunes burkinabés victimes du noma	page 5	ACTUALITÉ – AGENDA	page 6

SOUTENIR L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET L'INITIATIVE

Les établissements socio-éducatifs de droit privé, tels qu'il en existe de nombreux en Suisse sont mis en œuvre sur la base de budgets dûment négociés avec le partenaire étatique et auquel globalement ils ont à se soumettre. Il faut néanmoins se rappeler l'histoire et la part déterminante que les milieux philanthropiques ont, dans un premier temps, pris dans le développement de notre modèle de protection sociale. Les deniers de l'Etat depuis lors sont fournis sur la base de politiques publiques et l'analyse des besoins des populations considérées d'une part, mais également dans la limite des moyens affectés d'autre part. Lesquelles populations en difficultés, confrontées aux mouvances des réalités sociales sont de nature variable. A telle conjoncture socio-économique tels moyens, à telle raison politique telles allocations, tel abornement.

La seule logique pédao-éducative n'est donc pas suffisante pour que tel projet institutionnel, fût-il intégralement pertinent, directement adapté aux populations qu'elle concerne et objet de la conviction étayée de son auteur, soit avalisé par l'autorité. Il sera en première analyse soumis aux fourches caudines des contrôleurs financiers et selon toute vraisemblance, amputé ci et là des sommes jugées superflues au prétexte en particulier de la raison économique.

Faut-il pour autant considérer qu'un budget réduit, réduit d'autant et de façon mécanique l'activité institutionnelle ? Car telle pourrait être la question, celle qui introduirait en la pénalisant, un changement de l'approche pédao-éducative. A la formule désormais attendue qu'il faudrait faire plus avec moins, il peut être admis qu'il est possible de faire autrement avec des moyens différents. Oui, car cet a priori réductionniste qui postulerait sourdement qu'ici et là on serait inattentif à la dépense et qu'elle pourrait ne pas trouver de véritable légitimité, il faut pouvoir répondre par l'acte. Or la réponse n'est pas, nous semble-t-il, dans l'apauvrissement de la prestation. Et l'acte, c'est à dire ce qui est directement constitutif de la qualité de la prise en charge, de ce point de vue ne peut pas passer, sans raison véritable, par perte et profit.

Ainsi donc ce qui est partie constituante du raisonnement pédagogique, celui qui conduit ses auteurs à définir les objectifs et les moyens pour partie au moins, relèvent de la contrainte institutionnelle d'une part, de sa mission d'autre part et doivent pouvoir être défendus. Or la méthode qui consistait, jusqu'il y a peu et de façon



rituelle, à tendre la main et à négocier des accommodements de nature à permettre les seuls consensus mous montre, il nous paraît, des limites qu'il convient de discuter. Ainsi, la question n'est pas tant de tenter d'imposer au tiers payeur un point de vue économique qui ne serait que le produit de la lecture exclusive de l'établissement. Elle est davantage celle qui permet aux parties de s'entendre sur un projet, dans sa totalité, dont on sait qu'il vise sur le fond la protection, le bien-être et le progrès des enfants confiés à l'institution.

Que l'autorité dise le cadre réglementaire de la prestation, celle qui recouvre l'essentiel de la mission et qu'elle est donc prête à rétribuer relève de la bonne lecture des attributions respectives; l'Etat précise son rôle y compris une idéologie et les moyens qu'il entend mettre à disposition en sorte que ce rôle puisse être joué à satisfaction des acteurs. Au reste, il indique à l'établissement la forme des relations qu'il entend établir avec lui ; elles sont pour l'essentiel cadrées par la Loi et définissent globalement des hiérarchies.

Au-delà, il peut apparaître essentiel que l'esprit d'initiative de l'établissement doit être protégé et valorisé. Ainsi, quand telle dimension de l'action socio-éducative ne peut pas être atteinte à partir des moyens ordinaires, il convient d'admettre que la réponse n'est pas dans le renoncement. Elle nous paraît davantage être fondée dans la légitimité de l'action envisagée quand elle vient enrichir l'acquis et repose sur la conviction de son initiateur qu'il est bien question d'une plus-value. La recherche des moyens en ce sens serait de nature à renforcer une position politique ; l'Etat assure le nécessaire, l'entreprise de droit privé complètera cas échéant.

Notre expérience montre donc que cette approche de la recherche des fonds complémentaires dès lors qu'elle trouve sa juste place dans le fonctionnement institutionnel est efficiente. Des prestations utiles et pertinentes peuvent améliorer les équipements habituels des établissements, viennent enrichir son bagage pédagogique et la bienveillance faite aux enfants. Ils n'affectent en rien les budgets ordinaires et favorisent l'extension des prestations quand la promotion de l'imagination et la créativité des praticiens visent la production d'avancées. La méthode est sans aucun doute du type gagnant-gagnant ; non seulement du point de vue des établissements et des usagers qui les fréquentent mais aussi à celui des organes financeurs et in fine, à celui des valeurs défendues par les organismes de philanthropie dont la mission redistributrice inscrite dans ses statuts et ses buts peut être remplie et assumée à pleine satisfaction.

A titre personnel, il me plairait d'ajouter qu'elle l'est dans le souci profondément humaniste de la générosité bien comprise, celle qui prend le temps de l'analyse des besoins, de la compréhension du sens et de l'attention bienveillante portée à autrui, par conséquent à la portée effective du don. A cet égard, nous voudrions nous rappeler Marcel Mauss, son essai sur le don publié en 1926, et conserver à l'esprit sa formule: « donner, recevoir, rendre ». Tel est l'esprit des échanges qui préside à l'attribution des sommes demandées, il s'inscrit totalement dans cette démarche; la fondation à but philanthropique, les hommes et femmes qui l'animent, donne et rend parce qu'elle a reçu.

Ph. Jayet
Sociopédagogue

ESSAI SUR LE DON Préface 2007

DANS L'ESPRIT DU DON ET DES SOLIDARITÉS



Sortir les politiques sociales de leur genèse charitable, pour les rendre acceptables et non humiliantes, c'est d'abord en transformer la signification. L'effort conceptuel de Mauss tend à présenter les politiques sociales alors en cours de construction non pas comme des dons faits aux pauvres, mais comme des contre-dons rendus aux travailleurs en échange du don initial qu'ils ont fait de leur travail et dont le salaire ne représente pas un contre-don suffisant. Ni les patrons ni la société, dit Mauss, ne sont « quittes » envers eux après versement d'un salaire. On parlerait aujourd'hui d'incomplétude du contrat de travail. Mais ce que pressent Mauss, et qui ne sera tout à fait accompli qu'après 1945, c'est le mouvement qui déplace la dette sociale des entreprises vers la société toute entière, du paternalisme patronal vers l'anonymat du collectif.

Ce mouvement, préparé par des décennies de rapprochement entre le mouvement ouvrier, les intellectuels et la bourgeoisie philanthropique, trouvera sa pleine expression dans l'élan de la libération qui porte la sécurité sociale. Mais aujourd'hui, vingt après les premières remises en cause idéologiques de l'Etat-providence dans les années 1990, les politiques d'assistance sociale n'ont pas su éviter le risque d'une régression vers la charité : sous des formes plus ou moins sophistiquées, ces politiques enchaînent les perpétuels donataires (les assistés, les Rmistes, les pauvres) dans une dette perpétuelle.

Ce qui manque aujourd'hui, ce ne sont pas tant les moyens financiers qu'un mouvement qui sache regrouper à nouveau des militants, des intellectuels et des philanthropes pour « repenser la solidarité »

Florence Weber (p. 50-51)

Ce numéro de Perspectives nous entraîne, nous l'avons vu, sur la crête étroite de l'esprit du don. Il conduit à nous interroger, au delà des solidarités structurelles indispensables au bon fonctionnement de nos démocraties avancées, sur nos capacités respectives à considérer l'altérité. A reconnaître dans l'Autre, dans le rapport aux Autres, ce qu'Emmanuel Levinas considère comme ce visage qu'il faut accueillir en responsabilité, dans le souci de la rencontre.

Car la question, au fond, est celle-là ; qu'est-ce qui fait la rencontre ? En quoi nous engage-t-elle, pourquoi devrions-nous en être responsable ? Vraisemblablement parce que la rencontre crée une proximité qui entraîne à savoir l'Autre.

Il n'est plus l'anonyme qui passe, il est dans la réciprocité et sans indifférence, sujet d'un intérêt partagé, d'une nouvelle sollicitude.

Ainsi de nos activités socio-éducatives, elles prennent corps dans l'approche responsable de l'autrui. Il devient, au-delà des réalités sociales dans lesquelles il s'inscrit, objet du projet commun, parce qu'il est partie intégrante d'un environnement qui, en totalité, nous concerne. Les souffrances sociales, ou qu'elles soient, qu'elles quelles soient, de près ou de loin, sont de notre réalité. Elles ne nous laissent pas indifférent, elles participent largement de la réflexion sur le don. Et plus encore, amènent à prendre sa part dans une sorte de solidarité organique, pouvant même conduire à l'ingérence quand les situations touchent aux droits fondamentaux. Qu'elles s'en prennent aux principes éthiques.

Et Emmanuel Levinas de conclure que ; « je suis responsable d'autrui sans attendre la réciprocité, dût-il m'en coûter la vie. La réciprocité c'est son affaire »

La Rédaction



PHILANTHROPIE ET ACTION SOCIALE. VERS DE NOUVEAUX PARTENARIATS ?

La philanthropie connaît, depuis quelques années, une visibilité nouvelle. Au-delà de l'aura médiatique des Bill et Melinda Gates et autres Georges Soros, on voit émerger en Suisse également différentes initiatives visant à mettre en évidence le rôle des philanthropes et des fondations philanthropiques. La Chancellerie du Canton de Genève organise ainsi régulièrement des événements conjoints entre fondations donatrices et administrations publiques, et des centres de recherche sur la philanthropie sont créés dans les universités et les écoles de commerces. C'est d'abord que la Suisse connaît un développement important de ce secteur depuis les années 1990 avec la création d'une nouvelle fondation d'utilité publique chaque jour. C'est peut-être surtout que la philanthropie connaissant une légitimité nouvelle, les philanthropes, assurés dans leur rôle, cherchent aujourd'hui plus qu'hier à se faire entendre.

Ce renouveau de la philanthropie bénéficie également d'un phénomène plus large qui est celui des transformations de l'Etat social. Le tournant néo-libéral des années 1980, les discours sur la crise de l'Etat social, comme la promotion de nouvelles formes de gestion publique, ont remis en cause le monopole de l'Etat dans la conduite de l'action publique, ainsi que la répartition des tâches entre acteurs publics et privés. Les frontières entre les gouvernements, le secteur marchand et le tiers secteur ont ainsi évolué et ces transformations ont ouvert de nouvelles opportunités pour des engagements philanthropiques dans le domaine du social.

Pour autant, les montants en jeu restent limités. Dans le cas de la Suisse, la Fondation Lombard Odier estimait, en 2013, que sur les 12'000 fondations existantes, 3'000 étaient collectrices (c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas une dotation suffisante pour être à même de mener leur activité de manière autonome) et que 3'000 autres étaient dormantes. Et que parmi les 6'000 fondations donatrices, 50% d'entre elles avaient une dotation égale ou inférieure à 3 millions de francs contre seulement 16% qui avaient une dotation supérieure à 22 millions de francs. Ce qui fait que la grande majorité des fondations en Suisse ne soutient que rarement des projets pour des montants supérieurs à 10'000 frs. De même, une enquête récente sur le tiers secteur en Suisse montre, quant à son financement, que les structures privées (associations, fondations) actives dans le domaine du social et de la santé bénéficient que de manière marginale de la

philanthropie comme source de financement. Dans le domaine de la santé, 52% des revenus de ces structures sont assurés par les frais payés par les bénéficiaires (ou leurs assurances), 41% par des revenus publics et seuls 5% sont assurés par la philanthropie. Dans le domaine du social, c'est 46% des revenus qui sont assurés par les frais payés par les bénéficiaires (ou leurs assurances), 45% par les pouvoirs publics et 9% par la philanthropie. Dès lors, si la philanthropie joue un rôle, elle reste sans commune mesure avec les contributions tant des bénéficiaires que des pouvoirs publics.

Le rôle que joue la philanthropie, plutôt que financier, est alors peut-être d'abord d'amener une nouvelle « rationalité » dans l'intervention sociale (et dans la charité). Si elle ne lui est pas exclusive – l'efficacité est recherchée tant par les fondations que par les collectivités publiques – elle est peut-être exacerbée du fait du souci de distinction que peuvent avoir les philanthropes vis-à-vis d'autres financeurs. Vouloir se distinguer d'une philanthropie à l'ancienne, proche de la charité, mais également des politiques publiques traditionnelles, les philanthropes se positionnent aujourd'hui comme participant d'une philanthropie stratégique, c'est-à-dire orientée « en faveur d'objectifs clairs, sur la base de stratégies pilotées par des données, où leur responsabilité est engagée, et qui donne lieu à des évaluations rigoureuses, autant de principes qui doivent augmenter les chances de succès ». Dans ce cadre là, des standards sont élaborés et on assiste plus largement à une transformation des manières de donner, les philanthropes

non seulement donnant de l'argent, mais pouvant également s'engager de manière non-financière, que cela soit par un renforcement organisationnel des structures soutenues, le choix d'outils d'action, ou la mise en réseau de structures actives sur des thématiques similaires.

A l'évidence, les fondations philanthropiques sont aujourd'hui des partenaires potentiels pour développer des projets ou expérimenter de nouvelles solutions aux problèmes sociaux. En même temps, le développement de ce secteur, comme sa professionnalisation, remettent en cause une logique de simple soutien financier. Dans ce partenariat renouvelé, il s'agit tout autant d'accepter un regard extérieur, des demandes d'évaluations, quand il ne s'agit pas de repenser ses modes d'interventions. Si ces partenariats peuvent mener à des succès, ils peuvent tout autant conduire à des résistances, parce qu'impliquant des rationalités qui peuvent être parfois dissonantes avec celles des professionnels de l'action sociale.

*Alexandre Lambelet,
Professeur associé, HES-SO, EESP
Auteur de : La philanthropie, Paris,
Presses de SciencesPo, 2014*



PROJET EN FAVEUR DE L'AUTONOME DE JEUNES BURKINABÉS VICTIMES DU NOMA

La Fondation Hymne aux enfants (HE) créée en Suisse en 1995, sous l'impulsion d'Edmond Kaiser favorise l'accueil d'enfants atteints du noma et opérés en Suisse.

Elle fait l'acquisition d'une maison à Chavannes le Chêne pour les héberger. Elle développe ensuite un programme d'action en faveur des enfants malades du noma au Burkina Faso.

En 2015, les soussignées, mobilisées par la Fondation HE, vont à Ouagadougou. Elles se mettent à disposition pour évaluer in situ l'ensemble du travail mis en oeuvre. Elles réalisent que l'accent est d'abord mis sur la dimension médicale. Même si les jeunes vivant à l'Internat de Sabba à 30 km de Ouagadougou, bénéficient d'une formation scolaire, ils n'ont aucun moyen d'accès à une formation professionnelle, faute d'apports financiers. Il s'agit, dans ce premier temps, de dix jeunes âgés de 18 à 25 ans.

De retour en Suisse, elles trouvent des solutions auprès d'organisations philanthropiques, acquises au projet et en accorde un financement.

Lors d'un séjour de six semaines en 2016, nous entrons en relation avec le Service d'orientation scolaire et professionnelle de Ouagadougou. Ces jeunes sont orientés vers des formations adaptées à leurs compétences et leurs motivations. Nous rencontrons les directions des organismes leur permettant de suivre deux ans de formation en :

- agro-alimentaire, nutrition humaine
- Génie biologique
- Soins infirmiers
- Energie solaire
- Enseignement

En 2016 aussi, en lien avec l'équipe burkinabé de la Fondation HE, un logement leur est trouvé à Ouagadougou. Les fonds accordés offrent la garantie de l'entretien mensuel (nourriture, hygiène, argent de poche). Ils nous permettent de leur ouvrir des comptes bancaires individuels et nous leur procurons des moyens de locomotion pour se rendre sur leurs lieux de formation. Chaque jeune signe une convention stipulant ses droits et ses devoirs. Il est acquis qu'en cas d'échec de leur formation, l'aide s'interrompt. En 2017, lors de notre second séjour à Ouagadougou, nous vérifions que le premier module du projet a atteint ses objectifs. Tous ces jeunes poursuivent leur formation ; dans certaines situations, soins infirmiers et enseignement notamment, leur handicap physique semble être une « valeur ajoutée » mettant en évidence que, même « abîmé », il est possible de « s'en sortir ». Nous élargissons le projet en permettant l'installation et les équipements d'un atelier de couture et de soudure. Tout récemment en 2018, nous procurons des ordinateurs portables, indispensables aux études de trois jeunes. Tous termineront leur formation en 2019. Pour leur faciliter un pont vers l'emploi, leur logement et leur entretien seront garantis durant 3 mois.

Il faut l'affirmer, l'aide substantielle apportée par la Fondation Pierre Mercier a été déterminante pour façonner l'avenir professionnel de ces jeunes. Sans ce soutien philanthropique, aucun d'entre eux n'aurait pu accéder à une formation supérieure. Les jeunes, tout comme nous d'ailleurs, en sont conscients et particulièrement reconnaissants.

*Michèle Rudaz,
Marie-Chantal Collaud*



LE ROLE DES FONDATIONS PRIVÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION

Quelles sont les motivations qui engagent la Fondation Pierre Mercier en faveur des projets qui sont soumis à l'attention du conseil ?

Afin de comprendre les motivations du conseil de la Fondation Pierre Mercier à soutenir des projets éducatifs il me semble utile de revenir sur la nécessité de l'existence des Fondations privées et plus particulièrement sur les statuts de la Fondation Pierre Mercier.

L'Etat-providence (ou Etat-social en Suisse) a pour but d'assurer certaines fonctions sociales aux bénéficiaires des citoyens et en passant par le biais de l'impôt. Le but étant de partiellement redistribuer les richesses afin de réduire les inégalités sociales. Cette équité recherchée impose un traitement impartial entre les membres d'une société et implique des règles systématiques ne permettant pas de prendre en compte les cas de figures exceptionnels, sortant du cadre prédéfini. De facto, ces règles nécessaires excluent un certain nombre d'acteurs et de projets.

«La Fondation Pierre Mercier a été créée dans le but de favoriser l'épanouissement de la jeunesse et des personnes âgées, tant sur le plan matériel que culturel et social ». Le but très large de notre Fondation nous permet de ne pas limiter notre action à certains thèmes. Ainsi, nous ne cherchons pas à nous substituer à l'Etat, mais plutôt à offrir une opportunité aux initiatives qui échappent aux limites financières fixées par l'Etat ainsi qu'aux cas multiples qui ne remplissent pas toutes les exigences d'une loi cadre plus stricte de par sa nature.

La Fondation a cette liberté d'étudier des cas particuliers et de pouvoir soutenir des projets qui ne tombent dans aucune « case », incluant ainsi ceux qui seraient laissés pour compte et permettant à des idées originales de devenir réalité.

Le choix de soutenir des institutions d'éducation permet, notamment, d'accompagner des jeunes défavorisés. Ceux-ci seront les architectes de demain et pourront insuffler cette culture de la différence au plus grand nombre et à long terme.

En conclusion, la motivation principale de la Fondation Pierre Mercier est la réduction de certaines inégalités sociales, en permettant à des projets culturels, éducatifs et sociaux différents d'être financés, reconnus et partagés.

*Romain Pidoux
Président de la Fondation Pierre Mercier*

LA FONCTION DU DON, LE POINT DE VUE D'UN BÉNÉFICIAIRE :

En 2017 la Fondation Pierre Mercier a accédé à la demande des Ateliers de la FOJ et remis un don de plus de 10'000 frs pour l'achat d'un lift à voitures.

Les Ateliers de la FOJ accompagnent 15 jeunes entre 15 et 18 ans en rupture dans leur parcours de formation. Au travers d'activités pratiques (mécanique, jardin, entretien, travail avec des chevaux de trait, menuiserie et animation), en complément d'apprentissages scolaires, d'orientation professionnelle et d'activités sportives et de mouvement, les jeunes reprennent confiance dans leurs capacités à se projeter dans un avenir désirable.

Les ateliers pratiques sont un tremplin pour approcher le travail «en vrai». Soit au travers de prestations internes à la FOJ, soit avec des clients « extérieurs », de manière à adapter les exigences à « l'état du moment » du jeune. Ce travail « en vrai » apporte de réelles satisfactions ; celles de pouvoir mesurer la tâche accomplie, celles de rendre service, celles de recevoir des gratifications. L'Atelier mécanique s'occupe principalement des véhicules de notre fondation, et il est susceptible d'intervenir sur tous les petits travaux mécaniques, changements de pneus, contrôle des niveaux, travaux d'entretien, vidange...

Afin de rendre cet atelier aussi proche que possible de la réalité, en particulier à partir des outils à disposition, il manquait un lift mobile, de façon à pouvoir soulever les véhicules à l'extérieur d'un local trop bas de plafond. Est-ce qu'un organisme subventionné par l'Etat peut se permettre d'investir 10'000 frs dans l'outil de travail d'un atelier qui accueille 2 à 3 jeunes, d'autant plus dans une période économiquement tourmentée ?

Il paraissait difficile de puiser dans le budget ordinaire de fonctionnement et nous ne disposions d'aucun budget d'investissement pour une pareille somme. Mais simultanément, il semblait inconcevable de ne pas permettre à cet atelier de mécanique d'offrir de réelles conditions de travail aux jeunes et au formateur qui les accompagne. Comment donc rendre le projet possible, telle était la question ? Comment autrement dit,

accéder au complément d'offre qui rendait le service qualitativement meilleur ? Nous avons ainsi choisi de rechercher cet argent auprès d'un organisme à but philanthropique. Après avoir soumis un dossier complet à son examen, il a montré son intérêt et sollicitude, puisqu'il a pris à sa charge la totalité de la somme sous condition d'exigences précises. A notre connaissance, nombre de fondations, en particulier lorsque la somme est importante, demandent le fractionnement de la somme et suggèrent à d'autres institutions de participer au financement. Même si ce travail exige de l'attention et du temps, elle permet d'équiper nos locaux ou de mettre à disposition des prestations qu'on ne pourrait tout simplement pas imaginer dans nos budgets de fonctionnement « habituels », ou alors à partir d'une énergie investie bien supérieure si nous voulions le faire reconnaître par nos subventionneurs.

Voilà donc mise en pratique le fameux partenariat privé/public. Et même si la part publique reste la plus importante, il convient de reconnaître pleinement ce que peuvent offrir les fondations à caractère philanthropique, et se souvenir qu'elles sont aussi animées par des valeurs humanistes.

Cédric Bernard
Directeur FOJ



AGENDA

- 7 et 8 juin 2018

INTEGRAS

Journées de Morat

Au sources de l'exclusion

Voir programme et inscription:

www.integras.ch

- Mardi 12 juin 2018

à Genève dès 18h.30

Séminaire du CEFA

Robert Neuburger

traite de la transmission

cefa.formation@gmail.com

- Mercredi 20 juin 2018

à Bruxelles

AG de METIS-Europe



info@gmetis-europe.eu

- 11 et 12 octobre 2018

Fondation AMILCARE

Lugano - Palazzo dei congressi

*Au-delà des murs,
préservons le lien avec les jeunes*

Voir conditions et inscriptions
auprès de:

www.consegnoamilcare.ch